

## **Rassemblement à Paris pour exiger la réintégration immédiate de quatre salariés de Schlumberger-Egypte, licenciés pour activité syndicale (17 février 2012)**

A l'appel du comité Egypte-Solidarite<sup>1</sup>, un rassemblement d'une cinquantaine de personnes a eu lieu vendredi 17 février devant le siège social parisien du groupe Schlumberger.<sup>2</sup> Elles exigeaient la réintégration de quatre salariés licenciés pour avoir voulu construire une organisation syndicale dans la filiale égyptienne.

Un nombre légèrement inférieur de policiers en tenue et en civil étaient également sur place.

Une délégation a été reçue par messieurs Pascal Permetta, directeur pour la France, Steve Wittaker, directeur de la communication et Yasser Allam, ingénieur.

*Nos interlocuteurs nous ont déclaré que "le groupe, qui est implanté dans plus de 80 pays, est attaché à traiter les gens de façon correcte et équilibrée, et en se conformant aux lois en vigueur localement."*

*Ils nous ont déclaré avoir diligenté une enquête pour vérifier si ces règles avaient bien été respectées par la direction de la filiale égyptienne.*

La délégation a pris bonne note de cette déclaration et suggéré à la direction de Schlumberger qu'elle propose de mener l'enquête de façon contradictoire à des juristes ayant la confiance des syndicalistes indépendants (comme ceux de l'ECESR<sup>3</sup> ou du HMLC<sup>4</sup>).

*La direction du groupe nous a déclaré qu'en l'état actuel de ses informations, il s'agirait de trois salariés de Schlumberger, le quatrième travaillant chez un sous-traitant.*

*La direction nous a confirmé que "des procédures juridiques sont actuellement en cours devant les autorités compétentes, et que Schlumberger appliquera leurs décisions."*

La délégation lui a répondu que personne ne savait quand la justice rendrait son verdict, et qu'en attendant, plusieurs familles étaient privées de revenus depuis près d'un an.

*D'après le groupe Schlumberger, ces licenciements seraient intervenus avant que le syndicat soit constitué, la lettre de déclaration étant parvenue au Ministère le 20 juillet.*

La délégation lui a rétorqué que, dans la mesure où la promulgation de la loi sur la liberté syndicale était sans cesse repoussée, constituer un syndicat était toujours un véritable parcours du combattant.

Du temps s'écoulait nécessairement entre le moment où étaient entreprises les premières démarches et le moment où les éléments nécessaires étaient réunis pour envoyer la lettre au Ministère.

La constitution du syndicat avait en fait commencé depuis avril avec l'organisation des premières réunions à cet effet. La première lettre de licenciement, touchant Mohamed Abdel Rahman, secrétaire général, est partie le 11 mai. Le licenciement de Mohamed Essam, président du syndicat, est intervenu le 3 juillet, jour où était organisée la première assemblée du nouveau syndicat.

Il y a donc bien eu une relation de cause à effet entre le processus de constitution du nouveau syndicat et ces deux licenciements. Il en va de même pour ceux qui les ont suivi les 7 et 12 juillet, cette fois-ci sans lettre de licenciement (Ayman Abd Elmonem et Hossam Al-den Mostafa).

---

1 <http://egyptesolidarite.wordpress.com/>

2 avaient notamment répondu à cet appel l'Union syndicale Solidaires, Solidarité socialiste avec les travailleurs iraniens (SSTI), Alliance Internationale en Défense des travailleurs en Iran - Paris, ATTAC, NPA, PCF.

3 <http://www.cesr.org/section.php?id=60>

4 <http://hmlc-egy.org/>

***La direction nous a assuré que le dialogue social existait entre la direction de la filiale et des représentants syndicaux "dûment élus".***

Nous lui avons déclaré qu'il nous était parvenue l'information suivant laquelle ces élections étaient entachées de fraude. En 2006, par exemple, il n'y avait eu que quatre candidats pour les quatre postes à pourvoir dans l'établissement de Qatamia. Trois autres candidatures avaient en effet refusées par les services de la "Sécurité d'Etat" de la dictature, ainsi que les responsables du syndicat affilié à la centrale officielle. Nous avons rappelé que les dirigeants de cette dernière avaient été démis de leurs fonction en août dernier par la justice, notamment pour fraude électorale.

**En final, la délégation a souligné que le groupe Schlumberger avait tout à gagner en anticipant sur la future législation. Dans ce cadre, la réintégration immédiate des quatre salariés licenciés montrerait clairement la volonté de Schlumberger d'être perçu comme un groupe respectant scrupuleusement les normes de l'OIT, ainsi que son propre Code d'éthique.**